

# PLAN DE VIGILANCE

2022



COMPAGNIE  
FRUITIERE



# PLAN DE VIGILANCE

## Introduction

**La Compagnie Fruitière est un groupe fondé en 1938 à Marseille, leader en Europe de la distribution de fruits et premier producteur de fruits d'Afrique. La Compagnie Fruitière est spécialisée dans la production, le transport et la distribution de fruits et légumes. Elle produit, transporte, fait mûrir et met en marché près de 950 000 tonnes de fruits et légumes dont environ 830 000 tonnes de bananes, en Europe et dans le monde entier.**

La maîtrise intégrée de l'ensemble de la filière, de la production à la distribution, lui confère une efficacité opérationnelle unique, ainsi que la maîtrise de la qualité des produits qu'elle distribue. Plus de 62% des fruits commercialisés par la Compagnie Fruitière sont issus de ses propres plantations.

La Compagnie Fruitière poursuit la mise en œuvre de sa démarche responsable, gage de la pérennité de ses activités. Dans l'ensemble des pays où elle opère, la Compagnie Fruitière a mis en place une politique volontaire, qui intègre le respect des droits humains, des travailleurs et de l'environnement. Cette politique est matérialisée par une charte de responsabilité sociétale qui a été rédigée et approuvée par la gouvernance de la Compagnie Fruitière et diffusée aux filiales et aux collaborateurs. Cette charte s'appuie sur les lignes directrices de la norme ISO 26000 et du Pacte Mondial des Nations Unies. Forte de cette expertise historique, la Compagnie Fruitière exige que ses fournisseurs tiers respectent ces mêmes principes de responsabilité sociétale et environnementale.

La Compagnie Fruitière a également mis en œuvre un certain nombre de démarches structurantes sur les pratiques éthiques des affaires comme la création d'un comité éthique groupe, la mise en place d'une politique anti-corruption, ainsi qu'une politique de protection des données personnelles (RGPD). La Compagnie Fruitière a par ailleurs, procédé à la signature des chartes du CIAN (Conseil Français des Investisseurs en Afrique) sur la prévention de la corruption et la responsabilité sociétale des entreprises.

## La stratégie RSE

La stratégie RSE de la Compagnie Fruitière a été construite à partir d'une analyse de matérialité des enjeux de développement durable de la Compagnie Fruitière réalisée en 2017. Cette analyse de matérialité a également permis de bâtir la première cartographie des risques RSE sociaux, sociétaux et environnementaux de la Compagnie Fruitière. Une liste de 40 enjeux a été établie sur cette base. Leurs différents niveaux d'importance pour le développement à long terme de la Compagnie Fruitière ont été évalués via une consultation de 23 parties prenantes internes et externes, représentant l'ensemble des métiers et des problématiques RSE de la Compagnie Fruitière.

### ELLE S'ARTICULE EN 3 PILIERS ET 15 ENGAGEMENTS (DONT LE SOCLE DE BASE : SOCLE DE BASE : GOUVERNANCE ET DIALOGUE AVEC LES PARTIES PRENANTES

- Renforcer l'organisation de la RSE
- Dialoguer et communiquer sur la démarche RSE

### 1 PROMOUVOIR DES CONDITIONS DE TRAVAIL EXEMPLAIRES TOUT AU LONG DE LA CHAÎNE DE VALEUR :

- Promouvoir le respect des Droits de l'Homme
- Améliorer les conditions de travail
- Développer les compétences et les parcours professionnels des collaborateurs

- Promouvoir la diversité et prévenir les discriminations
- Mettre en place une politique d'approvisionnement responsable
- Être vigilant quant aux conditions de travail de tiers intervenant sur nos sites

### 2 FAVORISER UNE AGRICULTURE DURABLE ET DES ACTIVITÉS À MOINDRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL :

- Poursuivre la mise en œuvre de pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement
- Promouvoir la diversification des cultures
- Intégrer la dimension énergétique et climatique sur et autour des sites de production
- Maîtriser l'énergie et son impact sur le climat dans la logistique
- Maîtriser l'énergie et son impact sur le climat dans les mûrisseries,
- Pratiquer un marketing responsable

### 3 S'ANCRER POSITIVEMENT DANS LES TERRITOIRES D'IMPLANTATION :

- Renforcer la participation au développement du tissu économique local
- Poursuivre les actions d'amélioration des conditions de vie des communautés locales

## Le plan de vigilance

**Le plan de Vigilance, conformément à la loi N° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, vise à présenter les mesures mises en place au sein de la Compagnie Fruitière et de ses filiales pour identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement, liés à ses activités ainsi qu'à celles de ses sous-traitants et fournisseurs.**

La Compagnie Fruitière développe ses activités dans la majorité des pays européens, dans de nombreux pays d'Afrique et d'Amérique Latine, dans des contextes économiques et socio-culturels très variés. Le plan de vigilance porte sur l'ensemble des activités de la Compagnie Fruitière dans la droite ligne de sa stratégie RSE d'entreprise tout comme celle de ses fournisseurs.

Le plan de vigilance est piloté par un groupe de travail composé de représentants de plusieurs services du siège de la Compagnie Fruitière intitulé groupe de travail vigilance. Il a été élaboré et est réactualisé régulièrement en collaboration avec les services spécialisés des filiales africaines, européennes et latino-américaines. La cartographie des risques 2023 couvre les enjeux de tous les métiers de la Compagnie Fruitière, des différentes réalités des pays dans lesquels elle opère directement ainsi que ceux de ses fournisseurs et de ses sous-traitants. Les risques présentés ici sont des

« risques bruts » et des « risques nets » validés par le groupe de travail vigilance. Ils ont été définis sur la base des risques bruts (avec une notion d'impact potentiel et de fréquence) tels que décrits et perçus par les différentes parties prenantes internes et externes de l'entreprise. Ces risques bruts ont ensuite été pondérés en fonction de l'existence et de l'avancée des programmes, plans d'actions et procédures en vigueur au sein de la Compagnie Fruitière, destinés à prévenir/identifier/limiter les risques en cas de survenance de ces derniers, en permettant ainsi de déterminer les risques nets.

La présence de près de 95% des employés de la Compagnie Fruitière en Afrique et le fait que plus de 62% des fruits commercialisés par la Compagnie Fruitière proviennent de sa filière intégrée et de ses propres plantations, légitiment une prise en compte forte des risques liés aux filiales de production et à la filière d'approvisionnement interne de la Compagnie Fruitière.

Ce plan de vigilance décrit le processus de contrôle et d'amélioration continue mis en place au sein de la Compagnie Fruitière et de ses filiales. Il est également annexé au rapport RSE 2022 de la Compagnie Fruitière qui donne une vision plus large et opérationnelle des actions concrètes menées en termes d'engagements sociaux, sociétaux et environnementaux.



# 1. CARTOGRAPHIE DES RISQUES

DOMAINE	ENJEUX MAJEURS EN LIEN AVEC LES RISQUES IDENTIFIES (RISQUES BRUTS)	NIVEAU DE RISQUE NET*
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES</b>	Santé et sécurité des collaborateurs et des populations environnantes, qualité de vie au travail	élevé
	Traçabilité, qualité et sécurité alimentaire des produits	modéré
<b>ENVIRONNEMENT</b>	Utilisation des produits phytosanitaires de traitement et des engrais de synthèse	élevé
	Gestion de l'eau	modéré
	Gestion des déchets et des effluents	
	Implantation responsable des sites de production	
	Émissions de gaz à effet de serre	
<b>DROITS HUMAINS ET LIBERTES FONDAMENTALES</b>	Promotion des Droits de l'Homme et de leur application	faible
	Accaparement des terres des populations locales et implantation responsable des sites de production	modéré
	Revendications illégitimes de tiers sur des terrains exploités par le groupe	élevé
	Discrimination et harcèlement	modéré
	Dialogue social et liberté d'expression	
	Rémunération décente des collaborateurs	faible
	Travail des enfants et travail forcé ou obligatoire	
Cyber sécurité concernant les personnes physiques	modéré	

\*La pondération a été effectuée en fonction des enjeux, des facteurs de risques potentiels et du niveau des mesures déjà déployées en interne. Les niveaux de risques présentés ci-dessus sont des risques nets.

■ faible : 0-5 ■ modéré : 6-10 ■ élevé : 11-15

# 2. DESCRIPTION DES RISQUES

## 2.1. SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES

Santé sécurité des collaborateurs et des populations environnantes, qualité de vie au travail

• **Risques biologiques et chimiques (internes/externes)**  
Les risques biologiques et chimiques peuvent concerner de nombreux secteurs d'activité, dont l'agroalimentaire. Les produits chimiques ainsi que les agents biologiques pouvant avoir des effets considérables pour l'homme et son environnement, la Compagnie Fruitière s'attache à protéger les individus pouvant être en contact avec ceux-ci, ainsi que l'environnement.

Afin de prévenir et de lutter contre ces risques qui font partie de ses activités, la Compagnie Fruitière a mis en place une politique RH et sécuritaire très stricte à ce sujet. Le personnel affecté à l'application de produits phytosanitaires, en plus de disposer d'équipements de protection individuelle, bénéficie d'équipements de protection collective et de formations régulières, et fait l'objet d'une surveillance médicale spécifique plusieurs fois

par an (conformément à plusieurs référentiels et certifications adoptés par la Compagnie Fruitière).

• **Autres risques liés à la santé**  
Par ailleurs, la Compagnie Fruitière organise régulièrement des campagnes de sensibilisation destinées à lutter contre les maladies courantes (paludisme, VIH, choléra, diabète, tuberculose, Ebola, COVID-19...) et met à disposition du matériel de dépistage et de protection adapté.

• **Risques liés à la conduite, au transport et aux déplacements**  
Une grande partie des activités de la Compagnie Fruitière implique le recours à différents moyens de transports tels que des véhicules, bateaux, avions, camions, bus collectifs... De plus, de nombreux salariés de la Compagnie Fruitière doivent se déplacer par différents moyens de transport afin de rejoindre leur lieu de travail.

Dans l'ensemble des pays où la Compagnie Fruitière est implantée, et plus particulièrement en Afrique où la sécurité routière constitue une réelle problématique, des risques importants d'accidents peuvent découler de l'usage de ces moyens de transport.

Afin de réduire au maximum ces risques et d'éviter des accidents, la Compagnie Fruitière met en place de nombreuses mesures (organisation de formations au code de la route, formation à la conduite d'engins, sensibilisation aux dangers potentiels liés au pilotage d'avions, organisation de transports collectifs internes, etc.) et fournit des matériels destinés aux travaux agricoles en bon état de fonctionnement et de maintenance.

• **Risques liés aux émeutes, troubles sociaux et politiques**  
Les activités et les salariés de la Compagnie Fruitière, compte tenu des pays où ses filiales sont implantées, peuvent subir directement ou indirectement les effets d'une période d'instabilité économique, politique, sociale ou militaire.

Toute période d'instabilité politique ou économique dans un pays où la Compagnie Fruitière est implantée ou toute mesure économique, légale, réglementaire ou politique du type de celles décrites ci-dessus qui pourrait être mise en œuvre dans certains pays, pourrait avoir un impact négatif sur ses activités, ses résultats et sa réputation.

Pour limiter ces risques, la Compagnie Fruitière met en place de nombreuses mesures destinées à protéger ses salariés lorsque cela est nécessaire, par exemple : gardiennage, moyens de communication, aménagement d'espaces sécurisés, veille relative à l'actualité, communication avec les autorités locales et françaises, recours à une société de sûreté et de gestion des risques.

• **Risques physiques liés à la fonction / poste de travail**  
Les activités exercées par le groupe, compte tenu de leur diversité (production, transport, distribution) et de l'environnement parfois difficile dans lequel elles sont réalisées, peuvent comporter des risques liés notamment aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité des travailleurs.







## Traçabilité, qualité et sécurité alimentaire des produits

Les comportements contraires aux principes éthiques ou aux lois et règlements applicables, les situations de non-conformité, notamment en matière de respect des Droits de l'Homme sont susceptibles d'entraîner des accidents, d'exposer les collaborateurs à des risques et la Compagnie Fruitière à des sanctions et plus généralement, pourraient avoir des effets négatifs sur la qualité de vie au travail des collaborateurs.

Afin de prévenir les risques liés à ses activités, la Compagnie Fruitière a mis en place des mesures appropriées d'identification des risques et de lutte contre ceux-ci et dispose de Services Ressources Humaines vigilants sur ces différentes questions.

En outre, dans le cadre des activités du Forum Mondial de la Banane, un programme spécifique

sur la santé et la sécurité des travailleurs en production (BOHESI - Banana Occupational Health & Safety Initiative) est déployé au Ghana, au Cameroun et en Équateur.

### • Risques liés au respect du temps de travail

Les activités de la Compagnie Fruitière peuvent être soumises à des variations liées notamment à leur saisonnalité.

Dans la mesure où les collaborateurs sont amenés à accomplir des heures supplémentaires pour y faire face, la Compagnie Fruitière, au travers de sa politique Ressources Humaines décentralisée et des outils de suivi mis à sa disposition, s'engage à veiller au respect des temps de travail et à leur rémunération.

Produire, transporter et vendre des produits destinés à l'alimentation peut induire un risque pour la santé des consommateurs si leur qualité n'est pas irréprochable. Le soin apporté aux méthodes de production des fruits et légumes de la Compagnie Fruitière, de même pour les produits sourcés auprès de tiers, et leur traçabilité de la production à l'assiette des consommateurs sont des engagements forts de la Compagnie Fruitière.

En tant qu'acteur de l'industrie agroalimentaire, la Compagnie Fruitière attache la plus grande importance à la qualité et à la sécurité de ses produits, qu'ils proviennent d'une production interne ou externe à la Compagnie Fruitière. Le modèle d'intégration verticale de ses activités confère à la Compagnie Fruitière une efficacité opérationnelle unique et lui permet de garantir la qualité

et la traçabilité (production, transport, mûrissage et distribution). Sur près de 950 000 tonnes de produits distribués chaque année, les deux tiers sont des fruits et légumes produits par la Compagnie Fruitière. Ses procédures internes de traçabilité incluant des logiciels intégrés de traçabilité complète et de gestion de crise ainsi que ses certifications lui permettent notamment de fournir une information fiable et complète sur l'origine des produits distribués, d'identifier rapidement les risques éventuels et leurs causes et de mettre en place les mesures correctives adéquates (pouvant aller jusqu'au retrait et à la destruction de la marchandise). La Compagnie Fruitière fait régulièrement évoluer ses pratiques en la matière pour s'adapter à la réglementation et aux attentes du marché et rester au niveau des meilleurs standards de l'industrie.

## 2. DESCRIPTION DES RISQUES (SUITE)

### 2.2 ENVIRONNEMENT

#### Utilisation limitée des phytosanitaires de traitement et des engrais de synthèse

En agriculture conventionnelle, le recours encore nécessaire à des matières actives, via les produits de traitement des cultures, pour lutter contre les parasites et les ravageurs et à des engrais sont des risques majeurs d'impact potentiel de l'activité de la Compagnie Fruitière : sur les sols, sur l'eau, sur la biodiversité et sur la santé humaine des travailleurs et des communautés environnantes.

Consciente des impacts potentiels de ces produits, la Compagnie Fruitière a mis au cœur de ses engagements RSE et de ses pratiques leur utilisation raisonnée. Les plantations ont été, dès 2001, les premières plantations d'Afrique certifiées ISO 14001. Depuis cette date, la mise en place d'un SME dans les filiales de production (le Système de Management Environnemental est un système de gestion environnemental qui vise à prendre en compte l'impact environnemental des activités, à l'évaluer et à le réduire) permet de structurer cette démarche et

de se placer dans une démarche d'amélioration continue.

La Compagnie Fruitière a depuis obtenu de nombreuses autres certifications reconnues (comme Rainforest Alliance, Fairtrade, Global GAP, ...). Les certifications obtenues obligent à la réduction du nombre de matières actives utilisées au-delà de la réglementation. Pour ces mêmes raisons, la Compagnie Fruitière développe également des surfaces certifiées en Agriculture Biologique sur lesquelles aucun produit de traitement de synthèse n'est appliqué (environ 13% des surfaces de production de bananes).

La compagnie Fruitière s'appuie pour renforcer cette démarche sur des pratiques agro-écologiques et sur des partenariats de progrès comme celui conclu avec le WWF France depuis 2017 ou celui plus ancien noué avec le CIRAD qui s'est renforcé depuis 2019 dans le cadre du programme B2A (Banane Agro-écologique pour l'Afrique).





## Gestion de l'eau

Les plantations de la Compagnie Fruitière sont habituellement situées à proximité de sources d'eau abondantes, principalement de fleuves. Les besoins pour l'irrigation de la Compagnie Fruitière ne privent aucune activité ou communauté de leurs propres besoins en eau. L'optimisation de l'utilisation de ce bien commun nécessaire pour l'irrigation est cependant un engagement important de la Compagnie Fruitière.

Afin d'optimiser sa consommation d'eau, la Compagnie Fruitière améliore en permanence ses méthodes d'irrigation pour se rapprocher au plus près des besoins de la plante. Les outils d'irrigation sont également développés ou optimisés : goutte à goutte, micro aspersion, solution connectée de gestion de l'eau... et adaptés aux besoins de chaque terroir.

Dans les plantations, les eaux de lavage issues des stations de conditionnement de fruits sont par exemple filtrées et décantées avant d'être rejetées dans le milieu avec des contrôles qualités réguliers. Toute nouvelle implantation sur des terres recouvertes de forêts primaires est proscrite formellement.

## Gestion des déchets et des effluents (à toutes les étapes)

L'activité des filiales de production génère plusieurs types de déchets (plastiques, cartons, déchets organiques, ...). Les déchets plastique et plus particulièrement ceux en contact avec des matières actives peuvent présenter des risques potentiels pour la santé humaine et la biodiversité.

Les sociétés de la Compagnie Fruitière ont mis en place une politique de tri et de recyclage systématique de tous ces emballages plastique. Cette gestion des plastiques est notamment contrôlée dans les filiales de production via des procédures internes et est reconnue par des certifications comme Rainforest Alliance.

En plantation, les déchets organiques sont le plus souvent utilisés comme matière organique pour la fabrication de compost, et sont devenus une ressource utile.

En Europe, la Compagnie Fruitière fait le maximum pour trouver des solutions alternatives d'utilisation des déchets, les écarts comestibles sont donnés à des associations, ceux non comestibles peuvent être utilisés pour des farines animales, de la biométhanisation...

## Implantation responsable des sites de production

La Compagnie Fruitière est consciente des risques générés par la conversion des écosystèmes naturels et par la déforestation qui pourraient être liés à ces exploitations.

La Compagnie Fruitière s'implante, dans une large majorité des cas, dans des zones déjà converties à l'agriculture.

Une grille multicritères interne est complétée par les équipes en charge des nouvelles implantations afin d'assurer le respect de ces engagements.

À chaque nouveau projet d'implantation, un cahier des charges interne exhaustif est complété par les équipes en charge afin de s'assurer de la prise en compte de ce principe.

La Compagnie Fruitière s'interdit toute nouvelle implantation sur des terres recouvertes de forêts primaires.

## Réduction des émissions de gaz à effet de serre (ges)

La consommation de fuel des neuf navires de la Compagnie Fruitière, la consommation électrique pour le pompage de l'eau d'irrigation des filiales de production et la consommation électrique des 22 mûrisseries de la Compagnie Fruitière sont les trois principales sources d'émission de GES de la Compagnie Fruitière.

Consciente de son impact, la filiale de transport maritime Africa Express Line (AEL) fait évoluer régulièrement sa flotte de navires et ses rotations maritimes entre l'Afrique et l'Europe afin d'optimiser la consommation de fuel. Les sociétés de murissage de la Compagnie Fruitière sont également engagées dans une politique d'économie d'énergie qui passe par la rénovation des matériels, l'usage de plans d'optimisation du taux de remplissage des sites, le renouvellement progressif du parc de mûrisseries qui permet l'usage des dernières technologies d'économie d'énergie, comme par exemple sur les sites de Wigan ou de London Gateway en Angleterre.

En 2022, la Compagnie Fruitière a réalisé le calcul de ses émissions carbone sur son activité 2020 et s'est engagée à une réduction de son empreinte carbone à échéance 2030.

## 2. DESCRIPTION DES RISQUES (SUITE)

### 2.3 DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES

#### Promotion des Droits de l'Homme et de leur application

Depuis de nombreuses années, la Compagnie Fruitière et ses différentes filiales veillent au respect strict des réglementations locales et internationales en matière de droits humains et d'emploi. Chaque filiale s'engage ainsi à mettre en place un cadre de travail au sein duquel tous les employés sont traités avec respect, considération et dignité.

Sa politique sociale s'appuie notamment sur le respect des Droits de l'Homme et en particulier sur

les normes internationales de comportement telles que les huit conventions fondamentales de l'OIT, les Principes Directeurs de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales, le Pacte mondial des Nations Unies, le code de conduite ETI (Ethical trading initiative) ou les lignes directrices de la norme ISO 26000. Par ailleurs, la politique ressources humaines de l'entreprise vise également la prévention de toutes formes de harcèlement et de discrimination.

#### Non accaparement des terres des populations locales et implantation responsable des sites de production

La Compagnie Fruitière échange et communique avec les populations des villages avoisinant ses sites de production, met systématiquement

en place des contrats relatifs aux terrains achetés ou loués et verse des contreparties financières et/ou en nature respectueuses.



En outre, la Compagnie Fruitière participe au développement des services aux populations avoisinantes sous la forme de moyens de transport, construction et entretien des routes, accès à l'eau, accès à l'éducation, construction de logements,...). Dans la mesure du possible, des terres agricoles sont également mises à disposition de certains villages pour le développement des cultures vivrières.

Toutefois, les dispositions légales, réglementaires et/ou coutumières des pays dans lesquels le groupe est implanté peuvent occasionnellement conduire à des difficultés administratives et/ou avec les populations locales.

#### Revendications illégitimes de tiers sur des terrains exploités par la Compagnie Fruitière

La Compagnie Fruitière est de plus en plus souvent confrontée à des revendications illégitimes de la part de personnes prétendument propriétaires, locataires, ayants droits ou bénéficiaires de droits sur les terrains qu'elle exploite ou qu'elle gère. La Compagnie Fruitière s'attache à

Dans la mesure où naît un conflit avec un/des tiers relatif à l'occupation d'un terrain ou à l'identification du propriétaire ou propriétaire bailleur d'un terrain acquis ou loué par la Compagnie Fruitière, cette dernière met tous ses moyens en œuvre pour analyser l'origine du conflit et identifier le véritable ancien propriétaire ou le véritable propriétaire bailleur. À défaut d'issue amiable à ce différend, la Compagnie Fruitière saisit les tribunaux compétents et procède, en tant que de besoin, au règlement des loyers dus, si elle est locataire, entre les mains d'un séquestre en attendant que le conflit soit définitivement résolu.

défendre ses droits ou les droits légitimes de tiers sur lesdits terrains afin de contribuer à la sécurité foncière des différents pays dans lesquels elle est implantée en saisissant, en tant que de besoin, les juridictions compétentes tout en défendant les intérêts des propriétaires légitimes.



## Lutte contre toute forme de discrimination et contre le harcèlement

### • Harcèlement moral et sexuel

La Compagnie Fruitière se mobilise depuis longtemps pour la prévention de toute forme de harcèlement, moral et sexuel.

Les moyens déployés par la Compagnie Fruitière sont divers et volontairement accessibles à tous, par exemple mise en place d'un dialogue social avec les représentants du personnel et les partenaires syndicaux, sensibilisation par l'intermédiaire des médecins du travail et affichage dans les locaux, recours à des comités, associations de femmes salariées de la Compagnie Fruitière constitués au sein de certaines filiales et dont les actions sont vivement encouragées par la Compagnie Fruitière, échanges avec des parties prenantes sur le sujet... Des partenariats forts sont noués avec les syndicats et des ONG, ce qui permet un dialogue sain et constructif

### • Hommes/femmes en termes d'accès au travail

Riche d'une grande diversité de métiers, l'entreprise s'attache à ouvrir ses parcours professionnels à des hommes et des femmes de tous horizons et de toutes qualifications. Les politiques d'embauche prévoient de proscrire

toute forme de discrimination, par exemple liée au sexe. Malgré cela, la proportion de femmes au sein de la Compagnie Fruitière reste inférieure à celle des hommes, certains postes étant très physiques et peu mécanisables. Toutefois, cette proportion progresse régulièrement.

### • Handicap/ethnique/religieux/politique

La Compagnie Fruitière s'engage à ne faire aucune discrimination, directe ou indirecte, en matière de relation et de conditions de travail et s'engage en faveur de l'égalité de traitement. Ce principe de lutte contre les discriminations s'applique non seulement à l'embauche, mais également lors de l'ensemble du parcours professionnel et des processus RH (formation, évaluation, rémunération, ...). Ces principes éthiques sont diffusés à l'ensemble des collaborateurs via la charte RSE.

## Dialogue social et liberté d'expression

La Compagnie Fruitière est animée par une volonté forte de disposer d'un dialogue social fluide au sein de chacune de ses filiales.

Pour cela, la Compagnie Fruitière favorise l'échange et la négociation avec tous, au travers notamment des différentes instances de représentation du personnel. En effet, chaque filiale reconnaît et respecte le droit de ses collaborateurs à adhérer ou non à un syndicat et d'élire des représentants du personnel.

Les employés sont ainsi libres d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie professionnelle. Des réunions sont régulièrement organisées entre les institutions représentatives du personnel et la direction. De plus, la Compagnie Fruitière travaille en partenariat avec l'UITA (Union Internationale des Travailleurs de l'Alimentation, de l'Agriculture, de l'Hôtellerie-Restaurant, du Tabac et des branches connexes) et l'ONG Banana Link afin de structurer au mieux le dialogue social au sein de ses filiales de production.

## Rémunération décente des collaborateurs

La Compagnie Fruitière a souhaité mettre en place une politique de rémunération globale respectueuse de ses collaborateurs.

Cette politique se traduit par des niveaux de salaire très supérieurs aux minima sociaux et une couverture santé pour tous.

Consciente du niveau de vie relativement bas des populations dans les pays dans lesquels les sites de production sont implantés, des avantages en nature (sacs de riz, logements, école, accès aux soins...) sont alloués. Une attention particulière est par ailleurs portée à l'amélioration continue du niveau de vie des collaborateurs et de leurs familles.

## Interdiction du travail des enfants et du travail forcé ou obligatoire

La Compagnie Fruitière proscrie le travail des enfants (personnes dont l'âge est inférieur à 18 ans selon la définition de l'Organisation Internationale du Travail), ainsi que toute forme de travail forcé ou obligatoire. En effet, bien qu'implantée dans certains pays où le travail des moins de 18 ans est encore présent et permis par la réglementation locale, Compagnie Fruitière a banni depuis bien longtemps toutes formes de travail des enfants dans l'ensemble de ses filiales, cela grâce à des politiques RH en place depuis de nombreuses années (charte RSE, contrôle dans le cadre de la gestion des dossiers du personnel...).

## Cyber sécurité concernant les personnes physiques

La cybercriminalité est un problème majeur susceptible d'affecter toutes les entreprises. Conscient de ce problème, le groupe Compagnie Fruitière a renforcé l'ensemble de ses procédures afin de prévenir la survenance de ce type de risque et de lutter avec la plus grande efficacité contre celui-ci, notamment au travers de la mise en place d'actions de sensibilisation de ses salariés, de formations, du déploiement d'outils destinés à protéger la Compagnie Fruitière et ses collaborateurs.

# 3. PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE DE LA SITUATION DES FILIALES, SOUS-TRAITANTS ET FOURNISSEURS

### Filiales de la compagnie fruitière

- Présence d'une Equipe RSE** au siège et de référents RSE dans plusieurs filiales de production ayant pour fonction notamment de s'assurer au quotidien, du pilotage, du respect et du contrôle de la mise en œuvre de la démarche RSE de la Compagnie Fruitière
- Reporting annuel RSE** : questionnaire adressé à l'ensemble des filiales de la Compagnie Fruitière visant à collecter et suivre leurs pratiques RSE
- Audits** périodiques des filiales de production dans le cadre de l'obtention et du maintien de certifications (Global GAP, GRASP, Bio, Fairtrade, Rainforest Alliance) et désignation de responsables des certifications dans chacune des filiales de production
- Évaluations** périodiques des filiales de production dans le cadre des audits/questionnaires demandés par certains clients (SMETA/SEDEX/TMPS, standards spécifiques clients...)
- Vérifications** périodiques de la conformité des fournisseurs intragroupe (emballages/fruits/transitaires/transporteurs maritimes et terrestres/contrôleurs qualité) aux exigences de la Compagnie Fruitière et aux réglementations en vigueur (questionnaires/attestations de conformité/documentation produits/engagements RSE)
- Revues** de Direction des filiales de négoce, permettant le suivi d'indicateurs préalablement définis dans différents domaines (RH, qualité...)
- Grilles** multicritères d'évaluation des projets d'extension des surfaces de production

### Sous-traitants Et fournisseurs

- Vérifications** périodiques de la conformité des fournisseurs (emballages/fruits/transitaires/transporteurs maritimes et terrestres/contrôleurs qualité) aux exigences de la Compagnie Fruitière et aux réglementations en vigueur (questionnaires/attestations de conformité/documentation produits/engagements RSE)
- Évaluations** périodiques de la conformité des pratiques des fournisseurs de fruits (résidu de pesticides par des laboratoires indépendants certifiés ISO 17025 et accrédités/qualité/traçabilité) et intensification des contrôles en fonction des résultats obtenus
- Évaluations** périodiques de la conformité des pratiques des fournisseurs de fruits (résidu de pesticides par des laboratoires indépendants certifiés ISO 17025 et accrédités/qualité/traçabilité) et intensification des contrôles en fonction des résultats obtenus
- Constitution** systématique d'un « dossier fournisseur » fruits (certifications/listes des produits phytosanitaires utilisés/vérifications et/ou analyses d'échantillons d'emballages pour vérifier leur innocuité et mise à jour des informations lors d'un changement de processus de fabrication)

■ DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES  
■ ENVIRONNEMENT  
■ SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES



## 4. ACTIONS D'ATTÉNUATION DES RISQUES ET DE PRÉVENTION DES ATTEINTES GRAVES

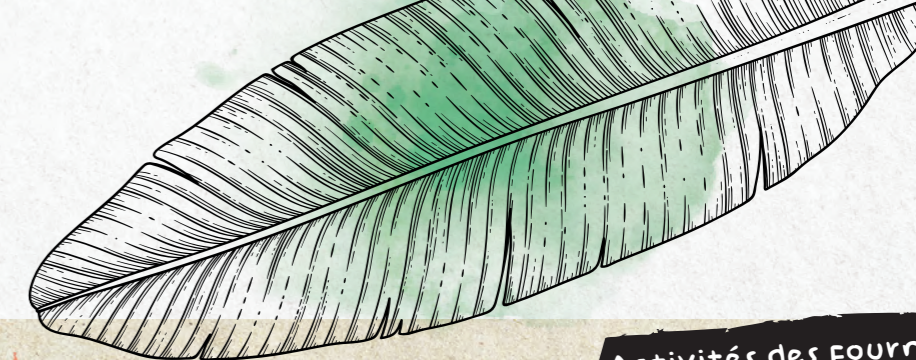
### Activités de la Compagnie Fruitière

- **Politique** environnementale adoptée en 2001.
- **Déclaration** de responsabilité sociale et environnementale adoptée en 2012.
- **Charte** de responsabilité sociétale adoptée en 2016. L'ensemble de ces politiques est portée à la connaissance des collaborateurs notamment par voie d'affichage.
- **Exploitation** de surfaces certifiées et respect des exigences liées aux certifications (Global GAP, Fairtrade, Rainforest Alliance, Agriculture biologique, GRASP,...)
- **Mise en œuvre** de plans d'actions adaptés suite aux audits internes, audits SMETA, autoévaluation SEDEX et audits clients.
- **Participation** aux groupes de travail du Forum Mondial de la Banane (sous l'égide de la FAO) avec les producteurs, importateurs, syndicats, ONG, labels, distributeurs, Instituts de recherche, gouvernements pour l'échange et la mise en œuvre de bonnes pratiques.
- **Comité** éthique groupe.
- **Développement** et déploiement d'un système informatisé d'assistance à la production agricole.
- **Échanges** réguliers avec les populations et autorités voisines des sites de production ; échanges réguliers avec les autorités administratives.
- **Rémunérations** supérieures aux minimas sociaux en vigueur.
- **Soutien** de l'accès à l'éducation et au logement des collaborateurs et de leurs familles dans les filiales de production.
- **Soutien** de l'accès à la formation des collaborateurs.
- **Dialogue** social favorisé par la présence de syndicats et/ou représentants du personnel.
- **Collaboration** avec le syndicat professionnel UITA.
- **Actions** locales de lutte contre les discriminations et toutes les formes de harcèlement.
- **Contrats** de travail écrits et bancarisation des salaires.
- **Comités** de travailleurs Fairtrade dans les filiales de production certifiées Fairtrade qui gèrent la prime collectée sur les ventes de bananes certifiées et décident de son affectation à des projets de développement communautaire.
- **Partenariats** avec l'ONG Banana Link et l'UITA qui militent pour l'exercice d'une activité responsable et équitable.
- **Mise en place** d'outils de détection et de protection contre les risques cyber.
- **Rédaction** et conclusion de contrats de location et d'acquisition de terres et de biens ; authentification des contrats devant notaire lorsque nécessaire et mise en œuvre des formalités administratives subséquentes ; en cas de litige, saisine des juridictions compétentes et mise en œuvre de mesures protectrices des intérêts des propriétaires/locataires

légitimes (recherche d'informations auprès des services fonciers, séquestre de sommes, médiation, ...)

- **Système** de Management Environnemental en place dans les filiales de production (maîtrise des intrants et des consommations des ressources, contrôle des effluents et gestion des déchets) certifiées ISO 14001.
- **Partenariat** Cirad /B2A (Banane Agro-écologique pour l'Afrique) pour le développement des pratiques agro-écologiques.
- **Partenariat** WWF accompagnement agriculture responsable et durable.
- **Engagement** pour le développement des surfaces en Agriculture Biologique.

- DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES
- ENVIRONNEMENT
- SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES



### Activités des fournisseurs et sous-traitants

- **Partenariats** avec l'ONG Banana Link et l'UITA qui militent pour l'exercice d'une activité responsable et équitable.
- **Identification** localement des risques santé et sécurité liés au travail et mise en œuvre de mesures d'amélioration.
- **Formation / sensibilisation** des salariés à la sécurité et à l'utilisation des EPI et EPC (fournis par l'entreprise).
- **Organisation** et mise en œuvre de mesures de protection des zones concernées par les traitements aériens (respect de la norme TASPEP (traitement aérien sans personnel en plantation), délais minimaux de retour des personnes en plantation, ...)
- **Accès aux soins facilité** (ex : services de santé au travail, construction et financement d'hôpitaux et de dispensaires, couverture santé minimale pour tous les collaborateurs de la Compagnie Fruitière ...)
- **Visites médicales** plus régulières et renforcées pour les postes et les personnes les plus à risques.
- **Actions locales** de prévention et de lutte contre les risques biologiques et infectieux (COVID, paludisme, VIH, ...)
- **Comités** de santé, sécurité et hygiène au travail.
- **Sécurité** et santé des consommateurs.
- **Veille réglementaire** sur les molécules interdites en Europe et limites maximales de résidus.
- **Procédure de traçabilité** des produits groupe (étiquetage et exigence de traçabilité au colis).
- **Procédure interne** de traitement des non-conformités phytosanitaires établies sur la base de la Convention d'auto-contrôle éditée par FEL Partenariat (opérateurs + chambre syndicale + DGCCRF) et procédure de gestion de crise sanitaire : rappel/retrait /destruction de marchandises non conformes.
- **Développement** au sein de la Compagnie Fruitière de procédures Food Defence (malveillance), HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point => accidents) et Food Fraud dans le cadre des certifications BRC et IFS.
- **Politique** de gestion des matières actives utilisées en plantation (stockage, évaluation des besoins, application, recyclage, gestion des déchets,...) avec suivi des non conformités et des actions correctives.
- **Développement** de l'utilisation de drones agricoles de traitement.
- **Utilisation** de produits de traitements homologués par les autorités sanitaires de chaque pays.
- **Participation aux groupes de travail du Forum Mondial de la Banane** (sous l'égide la FAO) avec les producteurs, importateurs, syndicats, ONG, labels, distributeurs, Instituts de recherche, gouvernements pour l'échange et la mise en œuvre de bonnes pratiques.
- **Certificat Global GAP** pour tous les fournisseurs de fruits.
- **Engagement des fournisseurs** au respect des exigences de la Compagnie Fruitière et aux réglementations en vigueur (questionnaires/attestations de conformité/clauses et engagements RSE dans les CGV/CGA et contrats).
- **Santé et sécurité des consommateurs** : mêmes mesures que celles mises en place par la Compagnie Fruitière pour ses propres activités.





## 5. DISPOSITIFS DE SUIVI DES MESURES MISES EN ŒUVRE ET ÉVALUATION DE LEUR EFFICACITÉ

### Filiales de la compagnie fruitière

**Service RSE centralisé :** pilotage de la politique RSE groupe, reporting interne des filiales, suivi et analyse des indicateurs RSE, suivi de la mise en œuvre des actions engagées et évaluation de l'avancement des objectifs RSE de la Compagnie Fruitière ...

**Référents RSE** dans les filiales de production. Relais pour la mise en œuvre concrète de la politique RSE groupe et reporting

**Suivi** des certifications par les « responsables certifications » dédiés (évaluation, obtention, suivi des actions correctives...)

**Suivi** des sujets relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales, à l'environnement et à la sécurité et la santé des personnes et recherche d'axes d'amélioration au niveau de la Compagnie Fruitière

**Vérification** du fonctionnement technique du mécanisme d'alerte

**Sécurité et santé** des collaborateurs : suivi du taux de fréquence et de gravité des accidents du travail

**Suivi** de la mise en place des procédures RH et de la bonne communication aux collaborateurs des principes éthiques

**Suivi** des questions de santé et de sécurité par les Comités de santé, sécurité et hygiène au travail

**Santé et sécurité des consommateurs**

**Suivi** de la procédure de traçabilité, de sécurité et de qualité des produits groupe




**Suivi** du système de Management Environnemental en place dans les filiales de production (certifiées ISO 14001)

**Suivi** et actualisation des dossiers fournisseurs : état des certifications, suivi de leur conformité aux exigences de la Compagnie Fruitière et à la réglementation en vigueur

### Sous-traitants et fournisseurs

**Suivi** de la procédure de vérification de la conformité des fournisseurs aux standards demandés par le groupe et à la réglementation en vigueur (analyse et mise à jour régulière des questionnaires adressés par les filiales locales et le service qualité groupe, des engagements RSE, état et suivi régulier des attestations de conformité)

**Suivi** de la qualité des marchandises et organisation de tests de conformité/traçabilité, intensification des contrôles en fonction des résultats obtenus et demande d'actions correctives auprès de nos fournisseurs

 DROITS HUMAINS ET LIBERTÉS FONDAMENTALES  
 ENVIRONNEMENT  
 SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES

## 6. MÉCANISME D'ALERTE

En complément des canaux internes de signalement habituels (Direction, Direction des ressources humaines, responsable hiérarchique), la Compagnie Fruitière a mis en place un **mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la survenance de risques d'atteintes graves envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi qu'envers l'environnement**, résultant des activités de l'une des sociétés de la Compagnie Fruitière ou des activités des sous-traitants ou fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, lorsque ces activités sont rattachées à cette relation.

**Ce mécanisme contribue à la prévention des atteintes graves aux principes évoqués ci-dessus et permet au groupe de prendre les mesures nécessaires en cas d'atteinte avérée.** Il est accessible à tous, à tout moment, en français, en anglais et en espagnol, via un site internet sécurisé dédié, accessible à l'adresse suivante : <https://fruitiere.fr/vigilance>, hébergé dans un datacenter certifié selon le standard de sécurité ISO27001 et opéré par les équipes de la Compagnie Fruitière.

**La confidentialité des informations communiquées est assurée durant toutes les étapes du processus d'alerte par le biais de l'utilisation de mécanismes de chiffrement des données.** Les alertes sont reçues par le Comité Éthique groupe qui les examine et s'appuie sur les services compétents au sein de la Compagnie Fruitière afin qu'une réponse soit apportée au lanceur d'alerte dans un délai maximal de deux mois. La Compagnie Fruitière s'engage à ce qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre d'une personne ayant signalé, de bonne foi, un manquement.







COMPAGNIE  
FRUITIERE

---

**33 boulevard Ferdinand de Lesseps  
13 014 Marseille  
Tél. : 0033 (0)4 91 10 17 10  
Email : [fruitiere@fruitiere.fr](mailto:fruitiere@fruitiere.fr)**